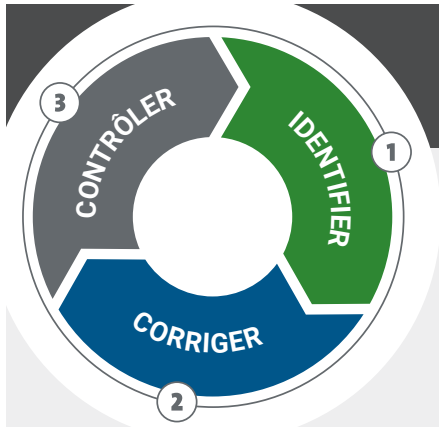


# PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Pour respecter vos obligations légales  
en matière de santé et de sécurité du travail

**Par où commencer ? Comment procéder ?**

Commission des normes, de l'équité,  
de la santé et de la sécurité du travail

[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)

**CNESST**



## DES OUTILS POUR VOUS AIDER

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a créé des outils simples et pratiques pour vous aider :

- ✓ *Outil d'identification des risques*
- ✓ *Outil de diagnostic*
- ✓ *Capsules de formation sur la prévention des risques*
- ✓ *Guide de prévention en milieu de travail à l'intention de la petite et de la moyenne entreprise*

Pour plus d'information, consultez le [cnesst.gouv.qc.ca/priseencharge](https://cnesst.gouv.qc.ca/priseencharge).